

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 07 DECEMBRE 2023

Date de convocation du Conseil : 01 décembre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 14 décembre 2023

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, Adjoints, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO, M. VIZADES, Mme RISPOLI, Mme BOYADJIAN, Mme ASTIER, Mme BATISTA, M. HEMERY, M. ARGANT, Mme CREDOZ, Mme JAMBON, Conseillers

Excusés : M. GUESMIA (procuration à Mme ZARTARIAN), M. DANIELIAN (procuration à M. DJORKAEFF), M. SCHROLL (procuration à M. ALLOIN), M. RABEHI (procuration à Mme MOULIN), Mme DELEUZE (procuration à M. AMOROS), M. WALTERSTEN (procuration à Mme CLAMARON), M. THERRAS (procuration à M. MERCADER), M. DESVERGNES (procuration à Mme CREDOZ), M. ABRIAL,

Absents : M. BONET, Mme ROUX-MOURADIAN, M. NAAMANE.

=====
Objet : Partenariat avec l'Association « Sport dans la Ville » – Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2024-2026.

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public communal, joint en annexe,

VU le projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, joint en annexe

VU l'avis de la commission Développement générationnel et intergénérationnel en date du 27 novembre 2023,

CONSIDERANT qu'en 2011, dans le quartier du Prainet à Décines-Charpieu, l'Association « Sport dans la Ville » a installé un terrain de proximité, dénommé « But en Or », afin de développer une animation sportive à dominante de football, ainsi qu'une action socio-éducative et d'insertion professionnelle en direction des jeunes de ce quartier,

CONSIDERANT que l'animation pédagogique quotidienne de cet équipement (mercredis et samedis, hors vacances scolaires) est assurée selon des modalités définies par diverses conventions conclues entre la Ville et l'Association, régulièrement renouvelées,

CONSIDERANT que suite aux bilans et évaluations annuelles des activités, la Commune constate que l'action du programme « But en Or » a un impact positif sur le quartier du Prainet, tant au niveau sportif qu'au niveau éducatif,

CONSIDERANT qu'à titre d'exemple, au 30 octobre 2023, 180 enfants et jeunes du quartier du Prainet, âgés de 6 à 25 ans, étaient inscrits aux différentes activités proposées par l'Association, dont 160 sur l'activité football,

CONSIDERANT que l'Association travaille en étroite collaboration avec les services de la Ville et les partenaires de la Commune (Espace Jeunes, Mission locale, écoles, collèges, centre sociaux, Sauvegarde 69, associations sportives), et qu'elle est toujours à l'écoute des attentes de la Ville concernant le développement et la mise en œuvre de leurs actions au-delà du quartier du Prainet,

CONSIDERANT qu'au regard de ces éléments, la Commune souhaite poursuivre le partenariat avec l'Association « Sport dans la Ville » pour les années 2024-2026, les conventions précédentes étant arrivées à terme,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **AUTORISER** Madame le Maire, ou, en cas d'empêchement Madame ZARTARIAN ou Madame CLAMARON, à signer les deux conventions trisannuelles en vue du prolongement du partenariat avec l'Association « Sport dans la Ville » pour les années 2024, 2025 et 2026,
- **AUTORISER** le versement de la participation financière afférente à la mise en œuvre de cette activité à hauteur de 20 000 € par année civile,
- **RAPPELER** que la dépense est inscrite au Chapitre 011 – Charges à caractère général de l'exercice en cours, sur le Compte gestionnaire 15 – Service Jeunesse,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Madame ZARTARIAN ou Madame CLAMARON à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,


A L'UNANIMITE,


APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	31 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, M. GUESMIA (par procuration), M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO, M. VIZADES, M. DANIELIAN (par procuration), Mme RISPOLI, M. SCHROLL (par procuration), Mme BOYADJIAN, M. RABEHI (par procuration), Mme DELEUZE (par procuration), Mme ASTIER, M. WALTERSTEN (par procuration), Mme BATISTA, M. THERRAS (par procuration), M. HEMERY, M. DESVERGNES (par procuration), M. ARGANT, Mme CREDOZ, Mme JAMBON
CONTRE	
ABSTENTION	

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,



 MAIRIE DE DECINES-CHARPIEU
69150 Cedex

L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.